

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

DE OLIVEIRA DHESPINIS SOPHIE
1177 CHE DE LA PLUS HAUTE SINE
06140 VENCE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1501833832233

Référence du document : 23 B6 1646346 90
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
1177 CHE DE LA PLUS HAUTE SINE
06140 VENCE

Numéro FIP 060 69 73 2447869789 4
Numéro d'ordre : 2
Date d'établissement : 22/05/2023

Somme qu'il vous reste à payer

211,00 €

Cette somme sera prélevée en une fois à compter du mois de septembre 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 010
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Déclar.	Enfant(1)	Total
Salaires.....		35129	1317	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 7322		
Déduction minimale.....			- 472	
Pensions alimentaires perçues.....			7200	
Abattement spécial de 10%.....		27807	- 844	
Salaires, pensions, rentes nets.....			7201	35008
Revenu brut global.....				35008
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				35008
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	2
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				887
Décote.....				- 432
Impôt avant réductions d'impôt.....				455
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	Montant	
Montant de la réduction d'impôt.....			réduction	
Total des réductions d'impôt ²⁰		244		- 244
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				211
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				211
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
D	T	1				1		2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....	211
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Revenu fiscal de référence ²⁵.....	35010
Informations indiquées pour mémoire	
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	2
PLAFOND EPARGNE RETRAITE	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :	
Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 12280
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394
AUTRES INFORMATIONS	
Taux moyen d'imposition.....	0,59%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	
Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	